

des termes qui doivent figurer au compte rendu, à mon avis. Voici la réponse du premier ministre:

Monsieur l'Orateur, comme l'honorable député est en relations étroites avec le gouvernement de Terre-Neuve, il connaît sans doute la réponse à sa question.

Il me semble que cela aussi soit un échantillon du genre d'attitude arrogante que nous manifeste le gouvernement actuel chaque fois que des questions graves sont à l'étude. Le fait se passe de mes commentaires. Mais que s'est-il passé? Du mercredi au lundi suivant, la crise s'est prolongée. Le gouvernement actuel ne pouvait se résoudre. Je dis bien le gouvernement actuel. Je dis que le ministre actuel ne pouvait se résoudre, car c'est lui qui avait le devoir de se résoudre. Je le déclare, monsieur l'Orateur, le ministre n'aurait pas dû prendre 5 jours pour avoir la force de prendre l'affaire en mains.

L'hon. M. Pearson: Le courage.

L'hon. M. Pickersgill: La force d'âme de s'y attaquer énergiquement, oui, et je n'ai pas d'admiration, et je ne pense pas que la population en éprouve, pour ces façons de timide violette. Je ne pense pas que le ministre ait réussi à impressionner le public par ses simagrées, ses démarches hésitantes et enfin son recul spectaculaire.

M. Fraser: Pendant 22 ans, nous avons eu un gouvernement libéral hésitant et tâtonnant.

L'hon. M. Pickersgill: Et par sa négligence, son manque de courage à faire ce qu'en sa qualité de membre du gouvernement acceptant ses responsabilités, il aurait dû faire.

M. Morton: Qu'est-ce que l'honorable député nous lit maintenant?

L'hon. M. Pickersgill: L'honorable député sait bien que je lis les observations du ministre de la Justice.

L'hon. M. Fulton: Faites au cours d'un autre débat.

L'hon. M. Pickersgill: Oui, dans un autre débat. Si le ministre de la Justice s'oppose à ce que je lise ainsi des extraits d'un autre débat, je m'arrêterai. Nous avons vraiment été témoins d'un spectacle extraordinaire l'autre jour quand le ministre qui a mis cinq jours, alors que la vie d'hommes était en danger, à décider s'il allait prendre ou non des dispositions, s'est mis à nous parler du courage de quelqu'un d'autre.

M. Morton: Les faits sont éloquentes.

L'hon. M. Pickersgill: J'arrive maintenant à ce qui s'est passé cinq jours plus tard...

M. Walker: Cinq jours?

[L'hon. M. Pickersgill.]

L'hon. M. Pickersgill: Je remarque que l'honorable député de Rosedale intervient maintenant dans le débat. Quand j'aurai terminé mes observations, j'espère que l'honorable député de Rosedale prendra la défense, s'il le peut, de la conduite inexcusable du ministre. Je doute qu'il le fasse.

M. Horner (Acadia): C'est votre opinion.

L'hon. M. Pickersgill: C'est mon opinion, oui, et nous verrons bientôt. Et maintenant, qu'est-il arrivé le 16 mars quand, enfin, cinq jours plus tard, le présent gouvernement a pris une décision à ce sujet?

Des voix: Cinq jours.

L'hon. M. Pickersgill: Qu'est-il arrivé cinq jours plus tard? Une situation très extraordinaire s'est présentée. Le premier ministre est venu formuler une déclaration sur une question qui n'était pas de la compétence du gouvernement, mais qui, par une entente, était de la compétence exclusive d'un ministre.

Nous avons étudié hier la mesure législative qui a conféré ce pouvoir au ministre, et j'ai soulevé certaines questions à ce moment-là sur l'attribution de ce pouvoir au ministre, mais le pouvoir était conféré au ministre, l'obligation était celle du ministre, et cependant, qu'est-il arrivé? Le premier ministre est venu faire cette déclaration. Je cite la page 2047 du Hansard du 16 mars. Le premier ministre a dit ce qui suit:

Je pense que la Chambre aimerait savoir que, vers la fin de la semaine dernière, j'ai reçu du premier ministre de Terre-Neuve deux télégrammes. L'un réclamait l'envoi à Terre-Neuve d'un supplément de 50 agents de la Gendarmerie royale du Canada, et l'autre demandait l'institution d'une enquête judiciaire sur les troubles qui ont éclaté dans cette province.

Notre gouvernement n'a aucunement l'intention d'empiéter sur les prérogatives provinciales, mais je me sens obligé de dire que le premier ministre de Terre-Neuve a sérieusement aggravé la situation qui règne présentement dans cette province en intervenant dans un différend ouvrier d'une manière qui semble dépasser le rôle normal du gouvernement.

Des voix: Très bien.

L'hon. M. Pickersgill: J'imagine qu'aucun député de la province de Québec a dit "Très bien". De toute mon expérience, c'est la plus flagrante intervention qu'un premier ministre du Canada ait faite dans le domaine des affaires d'une province. Le premier ministre a ajouté:

Comme on pouvait s'y attendre, les ouvriers intéressés ont violemment réagi.

Je ne sais comment le premier ministre pouvait le savoir, et je ne m'étendrai pas sur ce point, mais voici ce qu'il a dit ensuite, et ce que je voudrais bien souligner:

Dans les circonstances, nous en sommes venus à la conclusion, en ce moment, qu'autoriser l'envoi